

Sophie

DEPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT D'AVESNES SUR HELPE  
CANTON DE MAUBEUGE-SUD

-0-0-0-

VILLE DE FERRIERE LA GRANDE

-0-0-0-

ARRETE 2015/S.T./C N° 25

REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT RUES  
LEONCE DELENS ET ALPHONSE SPLINGARD A L'OCCASION DES  
TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU RESEAU EXISTANT ERDF  
REALISES PAR LA SARL TP ORFANI D'IVIERS DU MARDI 31 MARS  
2015 AU JEUDI 30 AVRIL 2015

NOUS, Maire de la Ville de FERRIERE LA GRANDE,

VU les articles L 2211-1 et suivants du Code Général des  
Collectivités Territoriales et l'article L 511-1 du Code de la Sécurité  
Intérieure,

VU les travaux de restructuration du réseau existant ERDF,  
réalisés par la SARL TP ORFANI d'IVIERS, rues Léonce DELENS et  
Alphonse SPLINGARD, du Mardi 31 MARS 2015 au Jeudi 30 AVRIL 2015,

ARRETONS

**Article 1<sup>er</sup>** : Les travaux de restructuration du réseau existant ERDF,  
réalisés par la SARL TP ORFANI d'IVIERS, rues Léonce DELENS et  
Alphonse SPLINGARD, sont autorisés du Mardi 31 MARS 2015 au Jeudi  
30 AVRIL 2015

**Article 2** : La circulation se fera de façon alternée et régulée par des  
feux de chantier et le stationnement interdit au droit du chantier. La  
vitesse des véhicules sera limitée à 10 Km/H au droit du chantier.

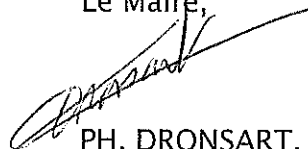
**Article 3** : La signalisation sera mise en place par les soins de la SARL  
TP ORFANI d'IVIERS.

**Article 4** : Mademoiselle la Directrice Générale des Services, Messieurs  
les Policiers Municipaux, Monsieur le Responsable des Services  
Techniques Municipaux, Monsieur le Commissaire Principal de Police  
de MAUBEUGE, sont chargés chacun en ce qui le concerne de  
l'exécution du présent arrêté.

FAIT à FERRIERE LA GRANDE,

Le 31 MARS 2015

Le Maire,

  
PH. DRONSART.

